

Astrida 29 décembre 1955

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

4639 /Just.



Avis de recouvrement

A Monsieur le Greffier du Tribunal
de Première Instance
à
U S U M B U R A

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous retourner sous ce couvert l'avis de recouvrement à charge du nommé BIZUMWAMI; ce dernier, ni aucun membre de sa famille ne réside en territoire d'Astrida.-

L'Officier de Police Judiciaire,
A. STRIJBOS.,

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 22 décembre 1955
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(¹) N° R.P./882 /2062

S

Réf. n° : Aff: BIZUMWAMI

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

27.12.55
5830/Just.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
de et à ASTRIDA.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de l'avis de
recouvrement (BIZUMWAMI Melchior) comme suite à votre lettre
n° 3555/Just. du 7 octobre 1955.

Une réponse rapide m'obligerait.

LE GREFFIER ASS.
G. GLACHANT.

Glachant

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Province de RUANDA-URUNDI

Avis d'encaissement d'une recette judiciaire

Le Comptable TERRITORIAL A ASTRIDA

avise le

Comptable du Tribunal Greffe Penal USUMBURA à USUMBURA

qu'il a perçu pour son compte de M BIZUMWAMI dbelchir la somme de frs 25

se décomposant comme suit :

Nature de la recette	Montant	N° quittance	N° & date inscription L. de C.
Amende			
Frais	<u>25</u>		
Droits proportionnels			
.....			
.....			

RÉFÉRENCES DU JUGEMENT (Rôle) : RP 882

A, le

Le Comptable,

(Nom)

(Signature)

Province de RUANDA-URUNDI

Avis d'encaissement d'une recette judiciaire

Le Comptable TERRITORIAL - ESTADA avise le

Comptable du Tribunal **Grosse Penale** à USUMBURA

qu'il a perçu pour son compte de M. LIZ VILWANI Melchior la somme de frs 25

se décomposant comme suit :

Nature de la recette	Montant	N ^o quittance	N ^o & date inscription L. de C.
Amende			
Frais	75		
Droits proportionnels			
.....			
.....			
.....			

RÉFÉRENCES DU JUGEMENT (Rôle) : AP 889

A _____, le _____ 20____.

Le Comptable,

(Nom)

(Signature)

N° 1009 /R.M.P. n° 4637/Kig

Rôle n° 882

AVIS DE RECOUVREMENT

Le Greffier du Tribunal de 1re Instance du Ruanda-Urundi à Usumbura.

prie le comptable du territoire de ASTRIDA
de vouloir bien percevoir pour son compte en la cause Rôle n° 882

Ministère Public contre :

BIZUMWANI Melchior fils de Apenibanje (+) et de Matsiko (ev)
~~du village~~ Col. Tumba chefferie Mvejuru Territoire Astrida

jugement du 18 juin 1954 195 , les sommes ci-après.

Frais de Justice Frs. 75

Amendes Frs.

Droit 4% Frs.

Usumbura, le 16 août 1954 .

LE GREFFIER ADJOINT

G. VAN DER GRACHT

(1 exemplaire à joindre à l'extrait du livre de
caisse et 1 exemplaire pour archives comptable).

L. C. n°	Perçu Frs.	frais de justice, le	195
L. C. n°	Perçu Frs.	amendes le	195
L.C. n°	Perçu Frs.	droit 4% le	195
Pour compte du comptable-greffier du Tribunal de			

, le 195

Le Comptable territorial,

Pour copie certifiée conforme
Le Greffier *Ass.*

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Très Urgent.

Astrida, le 4.1.1956.
N° 12 / 1956.

Aff. EXECUTION DU
JUGEMENT. - N.D.O.R.I.B.I.

Kuli sous chef. Mugengana,...

Umuntu witwa N.D.O.R.I.B.I......mwene Nkabanariba..
na nyina Nkamukano.....ufungiyeye i Uwundura
yaciwe amafanga.....600....., avuga ko bene
wabo bazayamutangira. Uzayabake uzayanyohereze
udatinze. Nibatayatanga uzanyandikire muba amatungo
yose n'inilima bya N.D.O.R.I.B.I. mu n'guwo.

Le Commissaire de Police,

A. VERGULLEN,

Stuifdijk

Pas de bien

NB/Udashaka igubirako
muba cyane, kuko nanyis
ngombwa guubira bidashira.

160/8-18

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Très Urgent.

Astrida, le 4/10/1955 -
N° 131 Jud.

Kuli sous-chef Mugengana...

Aff. EXECUTION DU
JUGEMENT.-

C. H. K. U. R. U.

Umuntu witwa... C. H. K. U. R. U......mwene. Ishakuramunye
na nyina... Mugengana.....ufungiye i Umunyura
yaciwe amafanga..... 620..., avuga ko bene wabo
bazayamutangira. Uyabake uzayanyohereze udatinze.
Nibatayatanga uzanyankikire vuba amatungo yose
n'imilima bya... C. H. K. U. R. U. muho muguru

Le Commissaire de Police,

A. VERIBULAN,

Stijbos

N.B. /

Uduhuka igashyamba uba
cyane, kuko nanjye nshamba
gashyamba bidatinze.

Pas de bien.